

**- AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE -**

**1. Identification du pouvoir adjudicateur :**

Saint-Louis Agglomération  
Place de l'Hôtel de Ville - CS 50199  
68305 Saint-Louis Cedex  
Tel: 03.89.70.90.70 - Fax: 03.89.70.90.85  
Email : [direction@agglo-saint-louis.fr](mailto:direction@agglo-saint-louis.fr)

**2. Procédure de passation du marché :**

Procédure adaptée selon les articles R.2123-1-1°, R.2123-4 et R.2123-5 du Code de la Commande Publique.

**3. Objet du marché :**

Conception, mise en œuvre et maintenance du Portail Intranet de Saint-Louis Agglomération

**4. Caractéristiques principales du marché :**

La présente consultation a pour objet la conception, la mise en œuvre et la maintenance d'un Portail Intranet pour SAINT-LOUIS AGGLOMERATION.

Il s'agit d'un marché composite : il est simple en ce qui concerne les prestations détaillées dans l'onglet DPGF du document financier, et constitue un accord-cadre à bons de commande conclu sans minimum annuel et pour un montant maximum annuel de 35 000 € HT en ce qui concerne les prestations détaillées dans l'onglet BPU du document financier.

Le descriptif des prestations attendues est précisé dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

Lieu de livraison final :

- Code Nuts : FRF12
- Direction de la Communication et du Numérique - Bâtiment Le Reflet - 5<sup>ème</sup> étage - 68300 SAINT-LOUIS

**5. Classifications CPV :**

72 10 00 00 - 6 - Services de conseil en matériel informatique  
72 40 00 00 - 4 - Services internet



## 6. Conditions de la consultation :

- Le présent marché public composite est conclu :

- Partie forfaitaire :

Pour une durée de 20 mois à compter de la date de notification du marché au titulaire. Elle n'est pas reconductible.

- Partie à bons de commande :

Pour une durée initiale de 12 mois à compter de la date de fin de la « Vérification de Service Régulier » (voir CCTP, articles 6.6 et 6.7) puis reconductible trois fois au maximum, pour une durée de 12 mois à chaque fois.

La reconduction de cette partie à bons de commandes est tacite et le titulaire ne peut s'y opposer. Le pouvoir adjudicateur peut toutefois choisir de ne pas reconduire la partie à bons de commande du marché composite. Il en informe alors le titulaire au moins trois mois avant la fin de chaque période d'exécution. La non-reconduction de la partie à bons de commandes n'ouvre pas droit à indemnisation pour le titulaire.

- Durée de validité des offres : 4 mois.
- Les variantes libres au sens de l'article R.2151-8-2° du Code de la Commande Publique sont interdites.  
Le marché ne comporte pas de variante imposée au sens de l'article R.2151-9 du Code de la Commande Publique.
- Options au sens du droit européen - Marchés similaires et modifications de marchés :
  - Possibilité de recourir aux modifications du marché en application des articles R.2194-1 à R.2194-10 du Code de la Commande Publique.
  - Possibilité de reconduire, dans les conditions prévues au marché et conformément à l'article R.2112-4 du Code de la Commande Publique, la partie à bons de commande du marché.
  - Possibilité de recourir aux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires en application de l'article R2122-7 du Code de la Commande Publique.
- Le marché pourra être attribué à une seule entreprise ou à un groupement d'entreprises. Aucune forme particulière de groupement n'est imposée. Toutefois, en cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire.
- Marché autofinancé par SAINT-LOUIS Agglomération.
- Modalités de paiement : selon les articles R.2191-3 à R.2191-63 du Code de la Commande Publique. Délai global de paiement : 30 jours. Les prix sont fermes pour une durée de 12 mois à compter de la date de notification du marché. Par la suite, ils pourront être révisés à date anniversaire du marché.
- Aucun cautionnement et garantie ne sera exigé.

## 7. Justifications à fournir par le soumissionnaire sur ses qualités et capacités :

- Lettre de candidature (DC1 ou équivalent) dûment complétée par le candidat.
- Déclaration du candidat (DC2 à jour ou équivalent) dûment complétée par le candidat comprenant :
  - ✚ La déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles ;
  - ✚ La liste des principales fournitures effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat ;
  - ✚ La déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ;
  - ✚ La description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public.

En cas de groupement, les pièces décrites ci-dessus sont à remettre par chaque cotraitant, sauf la lettre de candidature (DC1 ou équivalent).

#### 8.Critères d'attribution :

| Rang | Critère de jugement des offres | Pondération |
|------|--------------------------------|-------------|
| 1    | Valeur technique de l'offre    | 65 %        |
| 2    | Prix des prestations           | 35 %        |

#### 9.Conditions d'obtention du dossier de consultation :

Le DCE est dématérialisé : il est consultable, téléchargeable gratuitement, et disponible uniquement sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur à l'adresse électronique suivante : <http://www.marches-publics.info>. Ainsi, aucun DCE sous format papier ne sera fourni aux candidats.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

La responsabilité du pouvoir adjudicateur ne saurait être engagée par des documents non téléchargés sur le profil d'acheteur de la collectivité.

L'accès au téléchargement du DCE est direct et possible sans identification. Cependant, en cas de téléchargement anonyme, il appartient aux candidats de se tenir à jour régulièrement des évolutions qui pourraient être apportées au DCE (compléments, corrections, modifications). Aussi, lors du téléchargement du DCE, il est recommandé aux candidats de créer un compte sur le profil d'acheteur (<http://www.marches-publics.info>) où ils renseigneront notamment le nom de l'organisme soumissionnaire et une adresse électronique afin de les tenir informés des modifications éventuelles intervenant en cours de procédure (ajout d'une pièce au DCE, envoi d'une liste de réponses aux questions posées...).

#### 10.Modalités de remise des offres :

Aucune transmission des offres sous format papier (remise contre récépissé, ou pli recommandé avec avis de réception postal si l'offre est envoyée par la poste, ou Chronopost remis contre signature) n'est autorisée pour cette consultation.

L'acheteur public impose la transmission des plis des candidats par voie électronique sécurisée à l'adresse suivante : <http://www.marches-publics.info>.

La procédure de dépôt des plis sur le site est détaillée dans l'annexe 2 au règlement de la consultation.

#### 11.Renseignements complémentaires :

Afin d'obtenir tous les renseignements administratifs et techniques complémentaires qui leur seraient nécessaires, **les candidats devront transmettre leur demande écrite, au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres, par l'intermédiaire du profil d'acheteur à l'adresse suivante : <http://www.marches-publics.info>.**

Une réponse sera alors adressée à toutes les entreprises ayant retiré le DCE ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

Il est donc important, pour pouvoir bénéficier de ces informations, que les candidats renseignent leur profil sur la plateforme de dématérialisation de SAINT-LOUIS Agglomération (<http://www.marches-publics.info>) et indiquent en particulier l'adresse e-mail à laquelle ils souhaitent être contactés.

Il relève de la responsabilité des candidats de communiquer une adresse électronique valide et de consulter leurs messages en temps utiles (une alerte sera transmise aux candidats à l'adresse électronique communiquée et l'ensemble des réponses apporté sera répertorié sur l'espace des candidats).

Les réponses aux questions, convocations, notifications de rejet ou d'acceptation, etc... seront transmises par l'adresse électronique [courrier@aws-france.com](mailto:courrier@aws-france.com) qui doit être déclarée dans les expéditeurs autorisés et dans les contacts personnels, afin d'éviter des blocages éventuels par l'anti-spam de la messagerie électronique des candidats.

Le Président de SAINT-LOUIS Agglomération pourra à tout moment décider de ne pas donner suite à la mise en concurrence.

## **12. Autres informations :**

La valeur technique des offres sera notée globalement sur 100 points et sera appréciée au regard des informations contenues dans le mémoire technique fourni par le candidat ainsi que dans le cadre de réponse complété par ses soins, selon la décomposition suivante :

- Adéquation de la réponse aux besoins fonctionnels détaillés dans le CCTP (35 points)
- Qualité de la prestation de service proposée, approche méthodologique et complémentarité des intervenants proposés (30 points)
- Adéquation de la réponse aux exigences techniques du CCTP (15 points)
- Planning et respect des délais (10 points)
- Qualité du book de réalisations (10 points)

## **13. Date limite de réception des offres :**

Mercredi 08 avril 2020 à 16h00

## **14. Procédure de recours :**

### **Instance chargée des procédures de recours :**

Tribunal administratif de Strasbourg  
31, avenue de la Paix  
B.P. 51038 - 67070 Strasbourg Cedex  
Tél : 03.88.21.23.23  
Fax : 03.88.36.44.66  
E-mail : [greffe.ta.strasbourg@juradm.fr](mailto:greffe.ta.strasbourg@juradm.fr)  
<http://strasbourg.tribunal-administratif.fr>

### **Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :**

Tribunal administratif de Strasbourg  
31, avenue de la Paix  
B.P. 51038 - 67070 Strasbourg Cedex  
Tél : 03.88.21.23.23  
Fax : 03.88.36.44.66  
E-mail : [greffe.ta.strasbourg@juradm.fr](mailto:greffe.ta.strasbourg@juradm.fr)  
<http://strasbourg.tribunal-administratif.fr>

### **Organe chargé des procédures de médiation :**

Comité Consultatif Interrégional du Règlement Amiable des Litiges  
Préfecture de Meurthe-et-Moselle  
1, rue du Préfet Claude Erignac  
54038 Nancy Cedex  
Tél : 03.83.34.25.65  
Fax : 03.83.34.22.24

E-mail : [therese.herry@meurthe-et-moselle.gouv.fr](mailto:therese.herry@meurthe-et-moselle.gouv.fr)  
<http://meurthe-et-moselle.gouv.fr>

**15.Date d'envoi de l'avis à la publication :**

Lundi 09 mars 2020